

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2011/169 - Activités culturelles - 3212
Répartition de subventions dans le domaine culturel

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 29 894,10 € au titre de la participation aux frais d'enseignement des écoles de musique et de danse, dans le cadre du projet territorial de développement culturel de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union
- 184 500 € au titre de l'aide aux activités culturelles
- 663 067 € au titre de l'aide aux festivals.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions financières 2011 à conclure entre le Département et les structures subventionnées (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Le versement de ces subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans chaque convention, à savoir :

- pour les Associations "Musica" et "Mission Voix Alsace" : acompte de 50 % à réception de la convention signée, et versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2010
- pour la Société des amis de la musique de Strasbourg : acompte de 102 830 € à réception de la convention signée et à réception des billets d'entrée au Festival, et versement du solde de la subvention, d'un montant de 70 037 €, au vu du bilan artistique et financier de l'édition 2011 du Festival
- pour les Associations "Décibulles", "Festival Summerlied", "Zone 51", "Jazz d'or festival", "Voix et route romane", "Strasbourg Méditerranée", "Théâtre du Marché aux grains" et "Espace Rohan"

à SAVERNE ainsi que pour l'Association culturelle d'OBERNAI et le Relais culturel de HAGUENAU :
versement en une fois à réception de la convention signée.

Pour les autres dossiers, le versement des subventions interviendra en une seule fois dès
notification.

En ce qui concerne les manifestations culturelles, le Département est susceptible de demander le
reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des
projets.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-54989-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/03/11